



Strasbourg, le 19 janvier 2007

Communiqué de presse

Eurodistrict : Ratification de l'Accord-cadre franco-allemand

Les Porte-Parole français et allemand de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, Robert Grossmann, Président de la Communauté Urbaine de Strasbourg et Edith Schreiner, Maire d'Offenburg, saluent la récente ratification par le Bundesrat du projet d'Accord-Cadre franco-allemand du 22 juillet 2005, sur la coopération sanitaire transfrontalière.

Cette ratification signée entre le Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne et le Gouvernement de la République française, fait suite à l'approbation du texte, côté français, intervenue au mois d'octobre dernier et permet désormais à celui-ci d'entrer en vigueur.

L'objectif de cet accord est « d'améliorer la qualité des soins et l'organisation des systèmes de soins » de part et d'autre du Rhin en permettant le développement d'une coopération sanitaire transfrontalière approfondie. Ce nouveau cadre devrait ainsi permettre « de faciliter et de promouvoir cette coopération par la conclusion de conventions de coopération sanitaire » au niveau local, y compris en matière de secours d'urgence, afin de répondre aux besoins spécifiques des périmètres transfrontaliers.

L'un des points prioritaires retenu par l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau dans son programme de travail est celui de la Santé, et notamment l'amélioration de la coopération entre les services de secours français et allemands. Les deux Porte-Parole de l'Eurodistrict se réjouissent donc vivement de la ratification de cet accord qui va désormais offrir aux autorités locales un cadre d'action plus souple et permettre l'expérimentation de nouveaux dispositifs de coopération comme le demandent de longue date les responsables des services de secours aussi bien du côté de la France que de l'Allemagne.

Si des coopérations entre secouristes français et allemands ont pu être mises en place à titre tout à fait exceptionnel à l'occasion du Tour de France, il convient désormais de rendre cette collaboration effective tout au long de l'année afin de

mutualiser l'utilisation de certains équipements et d'améliorer la couverture des risques au bénéfice des citoyens de cet espace transfrontalier.

Différentes propositions d'améliorations concrètes ont ainsi été présentées par les services de secours français et allemands tant à l'occasion du Séminaire des experts « Santé » organisé par l'Eurodistrict le 26 septembre 2006, que lors du Comité de Suivi de l'Eurodistrict du 16 novembre dernier, telle la reconnaissance des diplômes de secouristes de part et d'autre du Rhin, la circulation prioritaire en France et en Allemagne des véhicules d'urgence, l'agrément de lieux de formation et de stage dans le pays voisin pour les médecins urgentistes.

Les Porte-Parole de l'Eurodistrict espèrent que la ratification de ce nouvel accord franco-allemand sera de nature à donner un nouveau souffle aux premiers échanges et partenariats amorcés en la matière et soulignent toute l'importance du périmètre de l'Eurodistrict en tant que territoire pilote pour la mise en œuvre concrète de ce texte sur le terrain.

Contact presse

Chrystelle de Crescenzo

03 88 60 96 81 / chrystelle.de-crescenzo@cus-strasbourg.net